

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

La dette publique culmine à 6 539,9 milliards de FCFA au 1er semestre

SELON la Direction générale de la dette (DGD), la hausse du stock est imputable à l'accroissement de l'encours de la dette intérieure (+ 48,4%) et extérieure (+ 0,9%). Néanmoins, le règlement cumulé de la dette publique, de janvier à juin 2021, s'est établi à 323,9 milliards de FCFA.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

MALGRÉ les assurances du gouvernement quant à une maîtrise de la dette publique du Gabon, celle-ci ne cesse de gonfler inexorablement. D'après les derniers chiffres de la Direction générale de la dette (DGD), au cours des 6 premiers mois de l'année 2021, l'encours de la dette publique du Gabon a augmenté de 14,7 % pour désormais s'établir à 6 539,9 milliards de FCFA. La hausse du stock est imputable

à l'accroissement de l'encours de la dette intérieure (+ 48,4%) et extérieure (+ 0,9%). L'augmentation de la dette extérieure est due au renforcement des engagements auprès de toutes les composantes. Ainsi, à fin juin 2021, la structure du portefeuille de la dette publique est composée 62,3 % de la dette extérieure (4 075,5 milliards de francs) et de 37,7 % de la dette intérieure (2 464,5 milliards de francs).

RÈGLEMENT • S'agissant justement de la dette intérieure, le règlement des arriérés vis-à-vis des partenaires privés s'est élevé à 211,1 milliards de FCFA, soit



Une vue du ministère de l'Economie et de la Relance.

une augmentation de 7 % par rapport à la même période en

2020. Cette évolution est consécutive à la forte hausse du règlement au moratoire. De manière globale, au 1er semestre 2021, le règlement cumulé de la dette publique s'est établi à 323,9 milliards de FCFA par rapport à la même période en 2020, soit une baisse de 61,1 %.

Ce règlement intègre les paiements de la dette extérieure (112,8 milliards de FCFA) et de la dette intérieure (211,1 milliards de FCFA). Ce règlement de la dette extérieure, en baisse de 82,2 %, concerne les marchés financiers internationaux, la dette multilatérale, bilatérale et commerciale.

Il intègre les paiements extérieurs courants d'un montant de 87,9 milliards avec 17,6 milliards de FCFA de dettes bilatérales, 1,3 milliard de FCFA de dettes commerciales, 24,7 milliards de FCFA de dettes multilatérales et 44,3 milliards de FCFA de dettes envers le marché financier international ; et les paiements d'arriérés de 24,8 millions de FCFA, dont 14,9 millions de FCFA auprès des multilatéraux et 9,7 millions de FCFA auprès des commerciaux et 0,2 million de FCFA auprès des bilatéraux.

L'ANPI-Gabon et la Fédération des chambres de commerce d'Arabie saoudite en partenariat

H.N.M
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la concrétisation de la vision du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, énoncée dans son discours prononcé au forum international sur les investissements, l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI-Gabon) a récemment signé un protocole d'accord avec la Fédération des chambres de commerce d'Arabie saoudite.

Le partenariat ainsi acté entend renforcer le commerce, l'investissement, et la coopération entre les secteurs privés des deux pays. Pour le directeur général de l'ANPI-Gabon, Ghislain Moandza Mboma, cet accord vise à multiplier les opportunités de partenariats entre les hommes d'affaires des deux pays et à accroître les opportunités de coopération économique et industrielle entre les entreprises et les organisations des deux nations. Quant à son homologue, président de la fédération des chambres de commerce d'Arabie saoudite, Ajlan Bin Abdulaziz



Ghislain Moandza Mboma de l'ANPI (g) et Ajlan Bin Abdulaziz Al-Ajlan des chambres de commerces d'Arabie Saoudite.

Al-Ajlan, il n'en pense pas moins. Lui qui voit en ce partenariat le moyen d'augmenter le volume des relations commerciales et des activités d'investissement entre les secteurs privés des deux pays à travers l'échange d'informations économiques.

Les termes de cette coopération intègrent également un volet d'assistance aux entreprises, organisations et sociétés souhaitant participer aux événements d'envergure nationale et internatio-

nale ayant lieu en Arabie saoudite dans le but d'élargir la coopération économique. En définitive, la signature de ce protocole d'accord permettra au secteur privé gabonais de bénéficier de l'expertise de nouveaux partenaires stratégiques d'envergure internationale. Ils pourront ainsi exprimer au Guichet unique de l'investissement leurs besoins en joint-venture auquel répondra l'ANPI-Gabon via un accompagnement dédié.

Filière caféière: l'exemple vietnamien inspire le Gabon

MSM
Libreville/Gabon

LE gouvernement veut booster la filière caféière qui peine depuis des années à décoller.

Le ministre de l'Agriculture, Biendi Maganga-Moussavou, a signé le 5 novembre dernier à Paris, avec son homologue vietnamien, une lettre d'intention en vue d'un futur partenariat pour booster la production locale. " Le document soumis à la signature de nos deux États a pour objectif de favoriser les échanges, la richesse de valeur du café selon les dispositions suivantes : accompagner le développement de la filière café au Gabon, faciliter les échanges de matériels à caractère

végétal entre nos deux pays, procéder aux transferts de compétences, renforcer les capacités des ressources humaines, etc. Cette lettre d'intention sera suivie par la signature d'un accord-cadre qui définira avec plus de précision, les contenus et niveau de collaboration entre le Gabon et le Vietnam", a indiqué Biendi Maganga-Moussavou.

Il est à préciser que le Vietnam est le deuxième plus gros producteur de café derrière le Brésil. Il devrait produire plus de 30 millions de sacs de 60 kg de café durant la saison 2021-2022. Une production qui représente plus de 18 % de la production mondiale de café. Le Vietnam produit exclusivement du robusta.